

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Sarthe

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 03/05/2023 08:08

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je suis favorable à la période complémentaire de la chasse du blaireau à partir du 15 mai.

Cette période de chasse permet de soulager les agriculteurs de la gestion du blaireau et de limiter les dégâts qu'ils causent.

La Venerie sous terre, réglementée et éthique évite les destructions de terriers et les empoisonnements sauvages qui révèlent l'exaspération de certains agriculteurs. Il faut pouvoir proposer une régulation légale et respectueuse de la biodiversité en maintenant la vènerie sous terre à partir du 15 mai.

A votre disposition pour en discuter.

Cordialement

Ambroise Bureau